







BULLETIN D'ENGAGEMENT à retourner à Laurent CADUC 10 route du Puybert, 37220 Parçay sur Vienne

Site Internet : www.foulees-parcay.fr
E-mail :foulees.parcay@gmail.com

Libellez votre chèque à l'ordre de l'Association des Foulées de Parçay

Repas adulte : 15 € Repas enfant : 8 €

Nom :			<u>SEXE</u>			
Date de naissance :			Tél :		; !	
					:	
Licer				Délivrée le ://	(depuis moins de 1 an)	
	Autre	e fédération : N°		Délivrée le :/	(depuis moins de 1 an)	
BULL	ETIN D'EN	GAGEMENT PAR ÉQU	IPE - NOM DU	CLUB:		
		(Clas	sement sur le	s quatre premiers du club)		
				cation à la pratique sportive en cor	npétition datant de moins	
	•	otocopie certifiée confor	,	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
DATE	DE VALID	IIE		(Obligatoire	pour la salson en cours)	
	1 km	(2017 - 2011)	gratuit		départ à 11 h 15	
	5 km	(2010 et avant)	5€+2€	(le jour ou par courrier)	départ à 9 h 30	
	11 km	(2008 et avant)	10 € + 2 €	(le jour ou par courrier)	départ à 9 h 00	
	18 km	(2006 et avant)	15 € + 2 €	(le jour ou par courrier)	départ à 9 h 00	
		,			-	
s'assure départ d	er auprès d'ur ou de mettre h	n médecin que son état de sa	nté lui permet de c mauvaise conditio	nt dû à une déficience physique et psychiquourir cette distance sans risque. L'organis on apparente. Elle décline toutes responsal uve.	sation se réserve le droit d'interdire le	
		ent est censé avoir pris connais nt, d'un certificat médical ou d		èglement et en accepter toutes les clauses. ve ne sera pris en compte.	Aucun engagement non accompagne	
». « Indi	« Responsab viduelle accid surer personn	ent » : les licenciés bénéficie	ont couverts par un nt des garanties ac	e police souscrite auprès de l'agence AREA ccordées par l'assurance liée à leur licenc	AS Damienne BRIZZI à l'Ile-Bouchard e ; il incombe aux autres participant	
Art. 4 : En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'épreuve sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.						
		nédical est assuré par la Croix				
Art. 6 : Je déclare avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et décline toute responsabilité de l'organisateur en cas d'accident.						
<u>Uı</u>	ne autorisat	<u>tion parentale des mineu</u>	rs et un certific	at médical (voir ci-dessus) seront e	xigés lors de l'inscription.	
			Signat	ure obligatoire :		
Δrt 7·	l'autorise moi	n enfant mineur			à prendre part à la	
course	pédestre du 1	4 juillet 2024 et dégage la res	ponsabilité des orç	ganisateurs en cas de défaillance physique	a prendre part a la 3.	
	Signature obligatoire :					